

**DIRECTION DES SERVICES
OPERATIONNELS**

Pôle Urbanisme et Aménagement

**ERP
AR 21000028**

**AUTORISATION DE TRAVAUX
N° AT 077 243 20 00036**

*** * * ***

**SECURITE CONTRE L'INCENDIE DES
ETABLISSEMENTS RECEVANT
DU PUBLIC**

**DECOUVERTES GOURMANDES DE JO
12 RUE VACHERESSE
77400 LAGNY-SUR-MARNE**

**Type : N
Catégorie : 5^{ème}**

Le Maire de la Ville de Lagny-sur-Marne ;

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2111.1, L 2212.1, L 2212.2 ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.111-8-3 R111 19-11, R 123-46, R.123-2 et R 123-55 ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111- 19 – 11 du Code de la Construction et de l'Habitation et de l'article 14 du décret n°2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

VU l'arrêté préfectoral n° 01/125/CAB/SIDPC portant création de la commission de sécurité et de la commission d'accessibilité

VU l'Arrêté du 15 décembre 2014 modifiant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues aux articles L.111-7-5, L.111-8 et L.122-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU le décret n°2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

VU l'Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

VU l'arrêté AR200000587 en date du 28 décembre 2020 donnant à Mme. Laetitia ROBINARD-BONIN Directrice Générale Adjointe des Services, délégation de signature ;

VU la demande d'autorisation de travaux déposée le 28 octobre 2020 par Madame Joanna BRICE et portant sur l'aménagement d'un établissement de restauration sis 12, rue Vacheresse à Lagny-sur-Marne ;

VU l'accusé de réception de la Sous-Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) à la date du 2 novembre 2020 ;

VU l'avis favorable tacite de la Sous-Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) à la date du 2 janvier 2021 ;

VU l'avis défavorable de la Commission d'Arrondissement de Torcy pour la Sécurité contre les risques d'Incendie et de Panique dans les Etablissements Recevant du Public en date du 7 janvier 2021.

.../...

ARRETE

ARTICLE 1 : L'autorisation de travaux n° AT 77 243 20 00036 concernant l'établissement « Découvertes Gourmandes de Jo » sis 12, rue Vacheresse à Lagny-sur-Marne est **Refusée**.

ARTICLE 2 : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précitées.

Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipement, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un délai de recours en annulation devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié au demandeur. Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de TORCY,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de MELUN,
- Monsieur le Commissaire Principal de Police de LAGNY-SUR-MARNE,
- Monsieur l'Inspecteur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de CHESSY,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours Principal de LAGNY-sur-MARNE,

Chargé, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le vingt-six janvier deux-mille vingt-et-un

Pour extrait conforme, Lagny-sur-Marne le 26 janvier 2021

Certifié exécutoire à la suite de sa transmission en Sous Préfecture le : 02/02/2021

à son affichage le : 02/02/2021

Lagny-sur-Marne le : 02/02/2021

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale Adjointe des Services,



Laetitia ROBINARD-BONIN